

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne,	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Janvier 1880.

Chronique générale.

Les députés du centre gauche ont résolu de garder une attitude expectante, en face des négociations officieusement ouvertes par le cabinet.

L'extrême gauche vient de nommer ses délégués. Ce sont : MM. Barodet, G. Perrin, Tallandier et Maigne, en remplacement de MM. Louis Blanc, Madier de Montjau, Clémenceau et Lockroy.

En ce qui concerne la proposition d'amnistie, il a été décidé qu'elle serait déposée par M. Louis Blanc dès qu'on aura recueilli la signature des partisans de cette proposition.

Voici ce projet de loi :

« Messieurs, voulant effacer toutes les traces de la guerre civile, nous déposons la proposition suivante :

» Art. I. Sont amnistiés tous les condamnés pour actes relatifs aux événements de mars, avril et mai 1871.

» Art. II. Cette amnistie plénière et entière est étendue à toutes les condamnations politiques prononcées depuis la dernière amnistie de 1870.

» Art. III. Les dispositions de la présente loi sont applicables aux colonies. »

D'après la France, le cabinet serait d'avis de laisser ouvert le nouveau groupe ministériel, et d'appeler aux études préparatoires les membres de l'ancien centre gauche, même ceux de l'extrême gauche.

Dans un conseil de cabinet tenu sous la présidence de M. de Freycinet, on aurait décidé l'envoi à Amiens d'un inspecteur spécial de la police secrète, chargé de faire un rapport sur le mécontentement causé à la population ouvrière de cette grande ville industrielle par les récentes maladresses administratives de M. le préfet Spuller.

Les *Tablettes d'un Spectateur* auraient été informées par télégramme que des adresses se signent dans le département de l'Hérault pour demander à M. Gambetta de prendre définitivement le pouvoir en main, que sa situation à la présidence de la Chambre est fautive et que sa véritable place est à la tête du ministère. Dans d'autres départements, le même système de pétitionnement va s'organiser. Dans le Calvados et dans la Charente-Inférieure, on prend déjà des dispositions pour cela.

Il est question en ce moment, au ministère des finances, d'élever le cautionnement des journaux. Cette superbe idée appartient en propre à M. Magnin, qui désire convertir son idée en projet de loi.

Propos entendus dans une réunion de députés de la gauche :

« Gambetta va encore nous enguirlander avec de belles phrases... nous n'en voulons plus... le temps du bagout est passé ; il nous faut des actes, et c'est lui qui doit fonder le ministère d'action... S'il s'y refuse, sa monnaie ministérielle n'aura pas long cours, et M. de Freycinet ira rejoindre son ami Waddington. »

On lit dans le Soleil :

« Plusieurs journaux racontent que l'une des premières réformes accomplies par le général Farre, après son entrée au minis-

tère de la guerre, a consisté à supprimer au duc d'Aumale, dans les lettres officielles qui lui ont été adressées, son titre de duc.

« Cette ridicule histoire ne peut pas être vraie. Le fait attribué au général Farre ne serait ni d'un homme bien élevé, ni même d'un homme intelligent. Or, le général Farre passe pour intelligent et nous nous plaignons à supposer qu'il est bien élevé. »

La République française a dit à ce sujet :

« Les journaux réactionnaires mènent grand bruit depuis deux jours autour d'un fait de bien médiocre importance. Il s'agit d'une lettre émanée, nous dit-on, du ministère de la guerre, et sur l'enveloppe de laquelle on aurait effacé le titre nobiliaire de l'officier général auquel cette lettre était adressée. Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette anecdote. Mais l'acte reproché à l'un des fonctionnaires de l'administration centrale militaire est cependant conforme au règlement.

« Si l'on veut bien consulter le tome I^{er} de l'édition du *Journal militaire officiel* refondu en 1872, on y verra une décision du mois de décembre 1830, prise par le maréchal Soult, alors ministre de la guerre, et d'après laquelle il est ordonné aux autorités militaires de ne faire usage que de l'appellation *Monsieur le...* suivie de l'indication du grade, dans toutes les relations de service, qu'elles soient verbales ou écrites. Si donc une lettre de service a été envoyée du ministère de la guerre à M. le duc d'Aumale, avec la seule mention : *A M. le général d'Aumale*, c'est que l'on entend tenir compte enfin des prescriptions réglementaires et en particulier de la circulaire que nous avons signalée plus haut, circulaire qui a été rédigée sur l'ordre du roi Louis-Philippe par le premier ministre de la guerre de son règne et qui n'a pas été rapportée, puisqu'elle figure dans le recueil des documents officiels servant de base au droit militaire actuel.

« Il est vrai que les réactionnaires sont accoutumés depuis longtemps à ce que les ministres de la guerre tiennent peu compte des lois et des règlements. Il faut qu'ils en prennent désormais l'habitude, car nous

croions savoir que M. le général Farre est absolument décidé à respecter d'abord lui-même toutes les dispositions réglementaires ou légales en vigueur et à les faire respecter par tous ses subordonnés. »

Le *Soir*, qui est un journal républicain, a répondu par anticipation au moniteur de M. Gambetta, qui fut l'hôte de Claremont :

« Ils (les princes d'Orléans) ont le droit d'être traités en tout et partout comme tous leurs collègues. Or, il est d'usage, dans l'armée, de ne pas donner leur titre aux officiers titrés, excepté aux généraux de division. Mais, à ceux-ci, on ne l'a jamais refusé. Ouvrez l'*Annuaire* ou l'*Almanach national*, vous y trouverez le général *marquis* d'Espèuille, le général *comte* de Lorencey, le général *marquis* de Galliffet, le général *duc* d'Auerstaedt. Jamais personne n'a songé à les priver de leur titre, même dans les documents officiels.

« Or, on prétend depuis quelques jours qu'une lettre de service adressée par le ministre de la guerre au duc d'Aumale portait simplement comme suscription : *A Monsieur le général d'Aumale*. Le fils de Louis-Philippe, qui se croit pour le moins aussi duc que le général Davoust, a, dit-on, renvoyé la lettre au ministère, en faisant observer que sur l'*Annuaire* il est inscrit comme il suit : *Henri d'Orléans, duc d'Aumale*.

« Voilà ce qu'on raconte, ce que les journaux impriment et commentent.

« Nous nous refusons à croire que le fait soit exact ; mais nous ne pouvons nous empêcher de constater avec regret qu'il n'est pas encore démenti.

« Il nous semble cependant que le gouvernement de la République n'a aucun intérêt à se laisser attribuer gratuitement des gamineries de mauvais goût, qui ne mettent pas les rieurs de son côté. »

Gamineries de mauvais goût ! Le propos est vif, et ni M. Gambetta, ni le général Farre ne seront parmi les rieurs.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

Robert et Pierrette ne comprirent pas ce qui venait d'apparaître à M. de Madiran. Le jeune homme se faisait raconter l'in vraisemblance arrivée de cette visiteuse, laquelle semblait apporter tant de hâte dans son départ, qu'il en prenait des allures de fuite.

Puis, Pierrette retourna vers la fenêtre d'Emmeline ; apercevant par un coin de rideau soulevé ce qui se passait dans sa chambre, elle put veiller de loin sur la pauvre enfant qui pleurait, silencieusement accoudée sur sa table à ouvrage, dans l'attitude d'un profond désespoir.

C'est que ses souvenirs ajoutaient, par leur clarté tardivement implacable, à la douleur d'une odieuse révélation. L'exil de Robert, l'ingratitude de Césarine, le silence obstiné qu'elle avait toujours gardé sur lui, ne signifiaient-ils pas éloquemment que M^{lle} d'Astiville ne mentait pas ?

Rien n'avait changé dans la chambre d'Emmeline ni au dehors, quand le capitaine remonta aux

accroches. Le vieillard, qui prévoyait des complications douloureuses, avait enjoint à Robert de demeurer patiemment dans la maison Toulouse, lui promettant de lui porter des nouvelles d'Emmeline dès qu'elle consentirait à se montrer à ses amis.

Lui-même attendit le marin, dont le parfait bon sens lui inspirait une légitime confiance, et, quand il l'aperçut, il se hâta vers lui pour lui apprendre l'événement singulier de cette journée.

— Mille milliards de têtes de nègres ! gronda le capitaine ; cette vipère, exaspérée de voir repousser son serpentaire, aura lancé son venin sur la pauvre Mademoiselle !... Parbleu !... sans avoir rien entendu de sa damnée conversation, je pense comme vous, monsieur, qu'elle aura pris plaisir à raconter à Mademoiselle les commérages de la bonne ville de Bordeaux. Je sais justement que les d'Astiville y ont quelques relations. Langues de femmes !... Quel malheur de n'en pouvoir couper la moitié !... Il en resterait toujours bien assez pour le repos des hommes !

— Je redoute l'extrême sensibilité de M^{lle} d'Anglejean, et cette exagération, naturelle aux âmes très-innocentes, qui leur fait perdre la notion juste des sentiments et des actes.

— La pauvre Mademoiselle, délicate comme une hermine, aurait besoin d'être ramenée à la réalité des choses... si tant est que ce soit bien là le motif

de son chagrin.

— Et que serait-ce ? En revoyant mon fils, elle a détourné la tête, baissé les yeux, échappé à ses mains, fui sa présence. Elle, sa fiancée !... est-ce assez clair ?

Le capitaine ne répondit pas tout d'abord. Dans sa cervelle épaisse et loyale, le problème s'agitait. Laisser à Emmeline le temps de manifester ses sensations nouvelles, c'était compromettre à jamais son bonheur. L'arracher à une obsession cruelle, en la remettant dans le chemin du vrai, pouvait encore tout sauver.

— Voulez-vous me permettre d'essayer à éclaircir tous nos doutes ? demanda Rovelou.

Le vieillard lui serra la main chaudement.

— Avant qu'elle ne revienne ni M. Robert, ni vous ?

— Faites, dit M. de Madiran.

— Alors, monsieur, ne revenez que si je vous appelle avant ce soir.

— C'est convenu. A ce soir, capitaine. Je suis désespéré... mais j'ai confiance en vous.

— Moi, monsieur, je n'ai confiance qu'en Dieu.

Les deux hommes se séparèrent sur ce mot modeste et croyant, l'un pour s'enfermer avec son fils à la maison Toulouse, l'autre pour frapper à la porte d'Emmeline.

A la voix du capitaine, la jeune fille répondit avec effort qu'elle se sentait un peu souffrante et pria qu'on voulût bien dîner sans elle.

— Rendez-moi un service, Mademoiselle, parla le capitaine. Si vous êtes souffrante, — et j'espère bien que cela va se passer — vous ne dînez qu'avec une tasse de thé ; mais, si la bonne femme de mère ne vous voit pas à table avec nous, elle va croire à quelque malheur... elle aura la fièvre... sa pauvre tête n'est pas solide, vous savez... Emmeline entr'ouvrit sa porte, et montrant ses yeux noyés :

— Mon bon capitaine, puis-je paraître dans cet état ?... Soyez juge... Si ces messieurs voyaient mon visage patibulaire... car j'ai eu la maladresse de me trouver mal au jardin...

Il l'interrompit dans son laborieux mensonge :

— Ces messieurs ne verront rien du tout. L'un a la migraine et l'autre lui tient compagnie. Nous dînons seuls. Voulez-vous me faire l'honneur... Hein ? comme c'est bien dit, Mademoiselle ?... me faire l'honneur d'accepter mon bras ?... Voyez un peu comme je me forme aux belles manières !... pour « un loup d'eau douce, » comme moi, c'est une assez belle réussite, j'espère.

Il parlait beaucoup, pour lui laisser le temps de réparer le désordre de ses cheveux, de passer de l'eau fraîche sur ses paupières ardentes, de reprendre une apparence de calme après une si violente secousse.

Du reste, pas une interrogation gênante, pas même une expression de sympathie pour la visible

On lit dans un journal d'Algérie :

« Si les renseignements qui nous ont été donnés sont exacts, les Amour et les Ouled-Sidi-Cheikh auraient brusquement fait irruption dans nos Ksours du Sud, se seraient emparés de Tyout, où notre autorité est dès maintenant méconnue, et, se portant à l'est, auraient razzié 4,400 chameaux à Brisina, ksar de l'Oued-Seggeur.

« Le Sud tout entier est dans un état de fermentation fort dangereux pour nous. L'autorité militaire, qui se rend compte de la situation, enverrait, nous dit-on, des forces à Céryville.

« Nous le répétons, nous ne garantissons en rien ces faits, que cependant nous sommes autorisés à croire exacts. »

M. Albert Grévy est-il venu passer à Paris les loisirs que cette insurrection fait à son incapacité civile? Du moment qu'il faut combattre, le gouverneur général accorde sa confiance à l'administration militaire. Il laisse l'armée à l'honneur et à la peine, gardant pour lui les gros cumuls et les plaisirs de la fraternité présidentielle.

VITICULTURE.

Dans l'intérêt général de nos vignobles, nous extrayons avec plaisir du *Moniteur des Annonces Générales* de la Loire-Inférieure, un article que nous soumettons à la méditation sérieuse des Vignerons et Propriétaires de Vignes. — Puisse la mise en pratique des moyens faciles et peu coûteux qui y sont indiqués, rendre l'abondance à nos vignobles infestés aujourd'hui par l'Oidium ou le Phylloxera, et préserver les Vignes non atteintes du terrible et désolant fléau.

Voici cet article :

Guérison de la Vigne

PAR LA DESTRUCTION CERTAINE DE L'OIDIUM ET DU PHYLLOXERA.

« Nous avons, la semaine dernière, assisté, avec un vif intérêt, à une expérience faite par M. MICHEL, dans son jardin, situé rue de Bel-Air, 23, à Nantes.

« M. MICHEL, qui assure guérir les vignes malades par la destruction presque instantanée de l'Oidium et du Phylloxera, nous a montré l'influence de son procédé sur les vers en général, et sur ceux dits *hachés*, en particulier.

« Le procédé de M. Michel consiste en un liquide très-clair, sans odeur pour nous et presque incolore. Il le répand en petite quantité sur le sol, et presque aussitôt les vers atteints par le liquide ou seulement par une sorte d'odeur qui leur est spéciale sans doute, sortent de terre; arrivés à la surface, ces vers se contournent dans des douleurs telles que la mort est presque immédiate.

« M. Michel a fait l'expérimentation de son procédé sur les vignes malades. — Toutes celles qui ont été soignées par lui ont été radicalement guéries; dès la première année, elles ont donné des raisins très-sains et très-beaux, tandis que les vignes voisines ont resté infestées.

souffrance empreinte sur toute la personne de la jeune fille.

Avertie par un geste furtif, très-énergique, Pierrette se contenta, en voyant paraître Emmeline encore toute brisée, de l'embrasser tendrement avec cette parole affectueuse :

— Je suis bien contente de voir votre malaise à peu près dissipé, ma chère fille.

La vieille infirme n'avait rien vu, et sa quiétude absolue eut le bienfait de pouvoir d'en répandre un peu sur les assistants de ce dîner sans entrain, où l'appétit faisait défaut.

Toutefois, le capitaine eut l'art de causer à lui seul, de façon à masquer le silence que la jeune fille, malgré de vaillants efforts, ne pouvait parvenir à rompre.

Il eut bravement une histoire de pêche, à la suite d'une aventure de chasse, et le dessert arriva qu'il parlait encore.

A ce moment, l'infirmes, bercée par la monotonie grassoyante de son débit méridional, s'assoupissait sur les oreillers où elle était appuyée, ainsi que cela lui arrivait, à peu près chaque jour, à la fin du repas.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

« Les propriétaires des vignes soignées par M. Michel lui ont délivré d'excellents certificats constatant les merveilleux effets de son procédé.

« Il existe dans le jardin de M. Michel une vigne en espalier avec deux grosses branches, l'une allant à droite et l'autre à gauche.

« La branche de droite seule lui appartient; celle de gauche appartient au propriétaire d'un petit jardin séparé du sien par un simple treillage. M. Michel a donné des soins à la sienne seulement, et ces soins ont été couronnés d'un plein succès, car sa branche a donné des raisins abondants et d'une beauté remarquable, tandis que la branche-sœur, non soignée, n'a donné que des raisins infestés.

« Cette année, M. Michel a fait, par la publicité, un appel public aux personnes qui pouvaient avoir des doutes sur l'efficacité de son invention; il les a invitées à vouloir bien se transporter chez lui, afin de pouvoir examiner les vignes soignées à l'aide de son procédé. — A toutes, il n'a pas oublié de dire que *le fumier étant le plus grand ennemi de la vigne, il devait être proscrire rigoureusement.*

« On sera surpris, disait-il, de remarquer combien mes vignes sont belles, surtout si on les compare à la plupart de celles situées dans mon voisinage qui, faute des soins qui leur sont nécessaires, se trouvent dans le plus triste état. »

« En présence de faits aussi patents, on est forcé de conclure, avec M. Michel, que son procédé est excellent, et que, par son application, les vignes aujourd'hui n'ont plus à redouter le fléau destructeur.

« Le moyen dont se sert M. Michel est bien simple. — Il consiste purement et simplement :

« 1° Pour l'Oidium, à tremper un pinceau dans son liquide et, après la taille de la vigne, à en badigeonner le cep, débarrassé de sa mousse;

« 2° Pour le Phylloxera, à enlever assez de terre pour pouvoir en arroser la racine; la quantité ne nuit jamais.

« Comme on le voit, même de jeunes enfants peuvent en faire usage, et cela sans danger pour eux, puisque M. Michel a pu boire de son produit sans inconvénient.

« L'époque la plus convenable pour cette opération est, chacun le comprendra, celle qui s'écoule entre la taille de la vigne et la pousse des feuilles, et plus tôt que tard.

« Encouragé par de nombreux amis, M. Michel s'est décidé à faire connaître l'existence de son produit et à le vendre tout préparé.

« Chacun donc peut aujourd'hui en faire l'essai, car le prix en est très-minime, et qu'une barrique de ce précieux liquide suffit pour soigner un très-grand nombre de ceps. — Bien remuer avant de se servir du liquide qui, bien bouché, se conserve indéfiniment. »

Prix : 16 fr. la barrique de 190 litres environ, prise à Nantes et fût compris. — Envoi contre remboursement et port à la charge du destinataire.

Toutes les demandes devront être adressées à M. PAUL PLEDRAN, quai Cassard, 5, à Nantes.

Conditions faites à la vigne par l'année 1879 et l'hiver 1879-80.

L'année qui vient de s'écouler a été aussi défavorable, aussi fatale que possible à la région viticole du centre. Autrement dit, la vigne s'est trouvée placée, en 1879, en dehors du milieu normal de sa végétation régulière.

Après un départ printanier, en retard de végétation, de plus de trois semaines, l'insuffisance de la chaleur estivale et de la lumière ont amené une maturité plus tardive encore; et, d'autre part, la persistance des pluies chaudes d'été, pendant la végétation, a favorisé le développement de l'Oidium et de l'anthracnose. Enfin, le refroidissement hivernal anticipé, ayant amené une température maximum de 5° au-dessous de zéro le 17 octobre, alors que la vendange était encore sur pied et dans un état de maturation incomplète, est venu ajouter encore aux ravages que nous avons relatés en leur temps.

Il faut le reconnaître, une telle année météorologique, qui n'est pas de la région viticole, a placé la vigne dans des conditions climatologiques et autres en dehors de ses besoins, pour assurer le bon fonctionnement de son travail vital et de ses effets végétatifs. Et cela est si vrai que nous sommes

arrivés à constater des accidents similaires de ceux que l'on remarque dans les pays plus septentrionaux où la vigne disparaît, n'étant plus dans sa région, dans sa zone végétative.

Mais est-ce bien là tout ce que nous réservait l'année malfaisante 1879? Malheureusement non! La rigueur anticipée et prolongée de décembre 1879 ayant amené un abaissement minima fréquent et prolongé de 18 à 20°, a placé le bois, et même les souches des ceps, dans des conditions désespérantes pour les années suivantes.

Cette température excessive, trouvant le bois de la vigne insuffisamment lignifié et les yeux ou bourgeons mal acotés, a désorganisé les uns et les autres, dans des proportions effrayantes et absolument compromettantes pour la vendange 1880.

En effet, à l'observation attentive des sarments, on reste convaincu que les pampres devant servir à la taille pour former les branches à fruits, sont en majeure partie gelés et ont leurs bourgeons desséchés pour le plus grand nombre. Quelques rares bourgeons placés près de terre et ensevelis sous la neige, qui ne les a protégés qu'imparfaitement, pourraient peut-être donner lieu au départ de la végétation. Mais il ne faut pas se faire d'illusion : la principale source de végétation à fruits (fourniture selon l'expression locale) qui réside dans le bourgeon élaboré l'année précédente, fera généralement défaut en 1880.

Le cépage le plus répandu et le plus réputé du centre, le *Cot ou Malbec*, est le plus maltraité; avec son bois tendre et les sarments verticaux, cela s'explique physiquement.

Les autres cépages (dits *faux viens*) semblent être un peu moins atteints.

Naturellement, les cépages à branches horizontales ou traînantes ont été plus protégés par la couche de neige, et, on doit le reconnaître, la *taille traînante*, dite en *chaînette*, devait aussi amener ce résultat de protection par la neige malheureusement insuffisante.

Quoi qu'il en soit, il est incontestable que le bois et les bourgeons de la vigne, aussi bien que des noyers et des arbres fruitiers, sont gelés comme de mémoire d'homme cela ne s'est vu. Et la récolte en vin pour l'année prochaine est déjà bien gravement compromise.

En présence d'une situation semblable, que faire et que conseiller pour la taille à effectuer prochainement?

Notre avis est que le vigneron, n'ayant que des surfaces restreintes qui lui permettent de dominer par son travail personnel, les exigences de la taille, devrait retarder cette opération jusqu'au premier essor de la végétation. A ce moment, le vigneron sera aidé naturellement à discerner les branches à fruits (verges et courçons) les moins mal partagées, celles qui auront le moins de brèches.

Le viticulteur qui travaille sur de plus grandes surfaces par closier ou vigneron gagés, ne pouvant se laisser attarder et surprendre par le départ de la végétation printanière, a la ressource de faire la taille en deux fois, en laissant deux fois plus de bois s'il est nécessaire, à la première taille préparatoire d'hiver. Puis il procéderait ensuite à l'élimination d'une ou plusieurs branches à fruits au printemps, alors que l'émission de la première végétation (débourrage) pourra aider au discernement du choix à faire pour la taille définitive.

Ce sont là les instructions et ordres que nous donnons nous-mêmes à nos vignerons, et si le malheur veut que les bourgeons vivants soient aussi clair-semés que nous le soupçonnons, nous n'aurons certainement pas à regretter d'avoir laissé une plus forte charge en bois que dans les conditions normales.

Dans une prochaine communication, nous circonscrivrons les ravages produits par l'abaissement intense et prématuré, non-seulement sur les bourgeons de la vigne, des noyers et des arbres fruitiers, mais encore sur le ligneux. Vus à la loupe et au microscope, ces désordres organiques sont si profonds, qu'ils ne laissent qu'un faible espoir pour la production fructifiée de 1880 dans notre région.

V. NANQUETTE,
Directeur de la Ferme-Ecole d'Indre-et-Loire, correspondant de la Société Nationale d'Agriculture de France.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

M. Bouvet, ingénieur à Paris, nous a adressé la lettre suivante avec un projet de débâcle pour notre banquise. Nous nous empressons de publier ce document, tenant compte de la bonne intention de M. Bouvet de se rendre utile à notre pays, mais sans nous prononcer sur la valeur du procédé qu'il propose. Nous sommes certain que la population entière serait heureuse de le voir appliquer, ne serait-ce que sur une petite échelle, à titre d'essai. Et pourquoi pas?

Paris, le 20 janvier 1880.

Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

« J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint le duplicata de la lettre que j'ai adressée à M. le sous-préfet de Saumur, dès le 17, lettre restée sans réponse jusqu'aujourd'hui.

« Le but poursuivi par tous est d'éviter à votre ville et aux campagnes environnantes les désastres incalculables d'une débâcle générale.

« Les moyens d'action que je propose à votre sous-préfet ne seront peut-être pas nécessaires, je le souhaite; mais ils peuvent être utiles, c'est à ce titre que je vous les signale.

« Veuillez agréer, Monsieur, mes bien sincères salutations.

» BOUVET,

» Rédacteur du journal *le Constructeur*.

Paris, le 17 janvier 1880.

Monsieur le Sous-Préfet,

Je vous confirme mon télégramme de ce jour relatif à la destruction de la banquise qui menace Saumur et les environs.

Un de mes amis, M. Grison, qui a rendu compte, dans différents journaux, de la situation, a bien voulu me donner des renseignements qui me confirment pleinement dans le projet que je vous soumetts ci-après.

Le but à atteindre est de déterminer la débâcle partielle en la dirigeant; or, l'emploi de la dynamite présente le grave inconvénient de déterminer des ébranlements considérables qui peuvent provoquer la dislocation de la masse, et par suite une débâcle qu'on ne pourrait pas diriger.

Le moyen que je vous propose, pour arriver plus sûrement à un bon résultat, est celui-ci : Provoquer la *dislocation successive* de la banquise en déterminant la création d'un petit chenal parallèle à celui qui existe déjà, et cela à l'aide du pétrole non rectifié (il coûte moins cher), du goudron ou de tout autre hydrocarbure, en l'employant de la manière suivante :

Soit, donc, la banquise qui occupe une longueur de 8,000 mètres sur 500 mètres de large environ, et le long du chenal actuellement existant en totalité ou en partie.

Sur la glace, on creuse des trous de 1^m à 1^m 50 de diamètre, soit jusqu'à une certaine profondeur, soit même en perforant la nappe de glace. Dans ces trous, on verse soit du pétrole, soit du goudron, etc. Comme ces matières sont plus légères que l'eau, elles flotteront; mettez-y le feu, les trous iront sans cesse en grandissant jusqu'à se réunir. Vous aurez ainsi détaché de la banquise des glaçons d'une dimension plus ou moins considérable dont vous pourrez diriger la course et dont le départ ne causera aucun dégât; et, de plus, on ne risquera pas, comme avec la dynamite, de provoquer des ruptures imprévues comme direction, et pouvant compromettre la vie des hommes.

Au lieu d'opérer dans le sens de la longueur du fleuve, on pourrait opérer dans le sens de la largeur pour débarrasser le plus possible les environs de Saumur.

La dépense ne paraît pas devoir être considérable, eu égard à l'importance des dégâts qu'il s'agit de conjurer.

Quelques esprits trembleurs pourraient objecter que l'emploi du pétrole pourrait occasionner des incendies chez les riverains, ou bien empestier l'air; ces objections ne soutiendraient pas un examen sérieux.

Quant à vous procurer du pétrole non rectifié, du goudron, etc., rien de plus simple, soit à Angers, Nantes, Saint-Nazaire ou Le Havre. Par conséquent, de ce côté, pas d'objection.

Je vous indique les moyens pratiques de faire ces essais, et je me mets à votre disposition pour me rendre à Saumur, si vous le jugez convenable.

